

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Parc départemental de Pichauris. Convention de chasse avec l'Amicale des chasseurs de Cadolive.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du Parc Départemental de Pichauris, situé sur la commune d'Allauch, d'une surface d'environ 1368 hectares.

Son acquisition par le Département a permis de constituer un parc départemental pour renforcer les interventions en matière de protection des espaces naturels et d'accueil du public dans ce secteur sensible.

Dans la même perspective et dans le respect de la cohabitation des usages, le Département a choisi d'ouvrir ou de maintenir ouverts à la chasse les territoires lui appartenant.

La convention de droit de chasse dont bénéficie l'Amicale des chasseurs de Cadolive, approuvée par délibération n°87 du 24 juillet 2014 étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler.

Cette convention est consentie à titre gratuit.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL